

**ARRETE MUNICIPAL
OUVERTURE DES VESTIAIRES
DU STADE VELODROME
2024/LM/00251**

Monsieur **Jean-Marc DUMOULIN**, MAIRE de la Commune de **VILLEMUR-SUR-TARN**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- ✓ L.2211-1,
- ✓ L.2212-1,
- ✓ L.2212-2 et suivants,
- ✓ L.2213-1 et suivants.

VU le Code de la Route, et notamment les articles R 417-10 et suivants.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles :

- ✓ L.2122-1,
- ✓ L.2122-2,
- ✓ L.2122-3.

VU le Code Pénal et notamment l'article R610-5.

VU l'arrêté municipal n° 2024/LM/00248 en date du 20 novembre 2024 portant fermeture des vestiaires du Stade Vélodrome.

VU les résultats positifs des analyses légionelles en date du 21 novembre 2024.

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté municipal n° 2024/LM/00248 en date du 20 novembre 2024 portant fermeture des vestiaires du Stade Vélodrome est rapporté.

Affiché le
21 NOV. 2024

ARTICLE 2

L'ampliation du présent arrêté sera adressée par Monsieur le Maire de la Commune de VILLEMUR-SUR-TARN :

- ✓ aux Présidents de l'ASV :
 - Rugby
 - Cyclisme,
 - Athlétisme,
 - Mascagnols, pour notification,
- ✓ à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Villemur-sur-Tarn,
- ✓ à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Villemur-sur-Tarn,
- ✓ à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villemur-sur-Tarn,
- ✓ à Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villemur, le 21 novembre 2024

**Pour le Maire empêché,
Par délégation du Maire,
Le Maire Adjoint en charge
Du Pôle Citoyenneté**



Jean-Michel MICHELOT

Délais et voies de recours : la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Villemur-sur-Tarn.

Affiché le
21 NOV. 2024